



**LISIEUX**  
NORMANDIE PLEIN CŒUR

Le 27 juin 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le 26 juin 2018 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER  
Ariane POYNARD  
Serge MARIE  
Daniel de la CROUEE  
Françoise BRETON  
Josette LAMIDEY  
Jean-Pierre GALLET, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU  
Wenceslas LE CHEVALIER  
Noëlle JOUVIN  
Philippe VACHER  
Jean-Paul SALLES  
Serge RETOUR  
Maggy CHARBONNIER  
Jérémy GOURET  
Laëtitia GICQUEL  
Didier RETOUT  
Jacques RUFIN  
Patrick BUHOT  
Jean-Pierre LECOMTE  
Johnny BRIARD  
Martine ASSIRE  
Mélissa LEBRETON-GUERET  
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etait excusée :

Corinne LECOURT

Etaient absents :

Rachel LECOINTE  
Michaël RICCI

Avait donné pouvoir :

Christine ANNOOT à Bernard AUBRIL

Isabelle RAYNAUD à Paul MERCIER  
 Emmanuel THILLAYE à Serge MARIE  
 Brigitte NAVARRETE à Laëtitia GICQUEL  
 Cécile BEAUFRERE à Françoise BRETON  
 Aurélie GAUTIER à Maggy CHARBONNIER  
 Yves JAMBU à Mélissa LEBRETON-GUERET

M. RETOUR est arrivé pendant la mise en discussion de la délibération n° 2018-69.

Secrétaire de séance : Mme Maggy CHARBONNIER.

## ORDRE DU JOUR

### - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2018

#### LISIEUX 2025

DÉLIBÉRATION 2018-69 – LISIEUX 2025 – Travaux d'aménagement du Cours Victor Hugo et de son parvis – Marchés Publics	Rapport présenté par <b>M. MARIE</b>
---	---

#### COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-70 – Fourniture de matériels d'éclairage public – Marchés Publics	Rapport présenté par <b>M. MARIE</b>
---	---

#### FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2018-71 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion des opérations funéraires de la Commune de Lisieux pour les exercices 2012 à 2016	Rapport présenté par <b>M. GALLET</b>
DÉLIBÉRATION 2018-72 – Régie municipale des Pompes Funèbres de Lisieux – Augmentation de l'acompte à hauteur de 30 % du devis retenu à la signature de la commande d'obsèques et modification des cas d'exceptions	Rapport présenté par <b>M. GALLET</b>
DÉLIBÉRATION 2018-73 – Révision des tarifs des services publics de la Ville de Lisieux	Rapport présenté par <b>Mme POYNARD et les Adjointes de secteur</b>
DÉLIBÉRATION 2018-74 – Décisions budgétaires - Produits communaux irrécouvrables – Admission en non-valeur	Rapport présenté par <b>Mme POYNARD</b>
DÉLIBÉRATION 2018-75 – Subvention aux Associations – Accompagnement du CAL Football	Rapport présenté par <b>M. DE LA CROUEE</b>
DÉLIBÉRATION 2018-76 – Décisions budgétaires - Remboursement d'un Forfait Post-Stationnement (FPS) – Mme et M. PROVOOST	Rapport présenté par <b>Mme GICQUEL</b>

#### DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION 2018-77 – Implantation du Pôle Espoirs de la Ligue de Football de Normandie – Cession de l'école Paul Doumer – Parcelle AR n° 094	Rapport présenté par <b>M. MERCIER</b>
DÉLIBÉRATION 2018-78 – Lotissement de La Folletière – Rétrocession de la parcelle BM 498 à PIERREVAL AMÉNAGEMENT	Rapport présenté par <b>M. MERCIER</b>

## FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-79 – Tableau des emplois permanents 2018 – Modification n° 1	Rapport présenté par <b>Mme POYNARD</b>
DÉLIBÉRATION 2018-80 – Instauration du télétravail à la Ville de Lisieux – Année 2018	Rapport présenté par <b>M. RUFIN</b>

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-81 – Mandat spécial des Elus - Modalités de prise en charge des frais	Rapport présenté par <b>Mme POYNARD</b>
---	--

## POLITIQUE DE LA VILLE

DÉLIBÉRATION 2018-82 – Politique de la Ville – Rapport du contrat de Ville année 2017	Rapport présenté par <b>M. MERCIER</b>
---	---

## ENVIRONNEMENT

DÉLIBÉRATION 2018-83 – Compétences Eaux pluviales - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (SITE)	Rapport présenté par <b>M. SALLES</b>
--	--

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

## DELIBERATION 2018-69 LISIEUX 2025 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO ET DE SON PARVIS - MARCHÉS PUBLICS

M. MARIE rappelle que la Ville de Lisieux a lancé une consultation le 7 mars 2016 pour le choix du maître d'œuvre. Elle a notifié ce marché au cabinet LAVERNE le 16 novembre 2016. A l'issue de la phase avant-projet définitif, le maître d'œuvre s'est engagé sur un coût prévisionnel des travaux estimé à 2 425 697.00 € HT pour l'aménagement de l'avenue et du parvis Victor Hugo. Les travaux nécessaires à l'aménagement sont répartis en 3 lots :

- Lot n° 1 : VRD (voirie et réseaux divers), maçonnerie, ouvrages et soutènements
- Lot n° 2 : Eclairage
- Lot n° 3 : Paysage et mobilier (serrurerie, mobiliers et jardins)

Le Conseil Municipal :

- Approuve le recours à la procédure d'appel d'offres pour ces marchés de travaux en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la réalisation de ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés décrits ci-dessus avec les titulaires les mieux-disants, après avis consultatif de la Commission d'appel d'offres, ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés ;

- Autorise M. le Maire à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé, et aides financières, auprès des différents financeurs potentiels et organismes concernés.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2018-70 FOURNITURE DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉS PUBLICS**

M. MARIE rappelle qu'en vue d'assurer l'approvisionnement en fourniture de matériel d'éclairage public pour les interventions des services techniques de la Ville de Lisieux, une consultation va être organisée sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation aboutira à un accord cadre à marchés subséquents, sans minimum, ni maximum conclu pour une période d'un an renouvelable trois fois un an, par reconduction tacite.

Cet accord cadre est composé de vingt-trois lots :

- Lot n° 1 : Lampes
- Lot n° 2 : Armoires de commandes et coffrets
- Lot n° 3 : Ensemble d'éclairage public d'entrée de ville de modèle 1 - entrée de ville
- Lot n° 4 : Ensemble d'éclairage public d'entrée de ville de modèle 2 - ceinture
- Lot n° 5 : Ensemble d'éclairage public décoratif de modèle 1 - urbain
- Lot n° 6 : Ensemble d'éclairage public décoratif de modèle 2 - square
- Lot n° 7 : Ensemble d'éclairage public décoratif de modèle 3 - Lotissement et allée
- Lot n° 8 : Ensemble d'éclairage public de style de modèle 1
- Lot n° 9 : Ensemble d'éclairage public de style de modèle 2
- Lot n° 10 : Ensemble d'éclairage public fonctionnel de modèle 1
- Lot n° 11 : Ensemble d'éclairage public fonctionnel de modèle 2
- Lot n° 12 : Mâts de feux
- Lot n° 13 : Mâts et crosses standards
- Lot n° 14 : Câbles
- Lot n° 15 : Boîtiers
- Lot n° 16 : Matériel ligne
- Lot n° 17 : Projecteurs
- Lot n° 18 : Fourreaux
- Lot n° 19 : Espaces structurants – Mâts
- Lot n° 20 : Espaces structurants – Projecteurs
- Lot n° 21 : Espaces majeurs – Mâts
- Lot n° 22 : Espaces majeurs – Projecteurs
- Lot n° 23 : Espaces majeurs – Luminaires

Le montant annuel de l'ensemble des lots est estimé à 150 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Approuve, le recours à la procédure d'appel d'offres pour cet accord-cadre de fourniture en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre, avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres, ainsi que les marchés subséquents, décrits ci-dessus ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION 2018-71 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NORMANDIE RELATIF À LA GESTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES DE LA COMMUNE DE LISIEUX POUR LES EXERCICES 2012 À 2016**

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives relatif à la gestion des opérations funéraires de la Commune de Lisieux pour les exercices 2012 à 2016 et du débat qui s'est tenu.

**DELIBERATION 2018-72 - RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES DE LISIEUX – AUGMENTATION DE L'ACOMPTÉ À HAUTEUR DE 30 % DU DEVIS RETENU A LA SIGNATURE DE LA COMMANDE D'OBÈQUES ET MODIFICATION DES CAS D'EXCEPTIONS**

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal décide d'augmenter l'avance d'acompte, à hauteur de 30 % maximum (au lieu des 20 % actuellement), du devis retenu, à la signature de la commande d'obsèques.

Toutefois la demande d'acompte ne s'applique pas pour les situations d'exceptions motivées ci-dessous :

- Personnes décédées ayant souscrit un contrat d'assurance obsèques ou une convention de prévoyance obsèques ;
- Personnes décédées sous tutelle ou curatelle, et n'ayant pas d'ascendance, ni de descendance directes ;
- Personnes décédées dépourvues de ressources suffisantes ;
- Personnes décédées disposant d'un actif successoral avéré et dûment justifié (via le compte bancaire) pouvant couvrir les frais d'obsèques.

La mise en application de cette augmentation est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION 2018-73 - RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE LISIEUX**

Sur le rapport de Mme POYNARD et des adjoints de secteur, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les tarifs pour les secteurs : Réussite éducative et scolaire, Jeunesse et sports, et Techniques ;
- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;

- d'autoriser M. le Maire à adapter les dispositions des règlements intérieurs impactés par le passage à la semaine scolaire de quatre jours ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'adaptation des règlements intérieurs des services publics concernés afin de prendre en compte ces nouvelles grilles tarifaires ;
- de préciser que les principes de facturation des secteurs Réussite éducative et scolaire, Jeunesse et sports et notamment les modalités de réservation et de majoration en cas de non-réservation, seront applicables selon les règlements intérieurs des services concernés ;
- de préciser que ces grilles tarifaires tiennent compte du passage de la semaine scolaire à quatre jours.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour, 7 abstentions celles de MM. BRIARD, LECOMTE, Mme ASSIRE, M. BUHOT, Mme BUREL et Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de M. JAMBU.

#### **DELIBERATION 2018-74 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des produits dont le montant s'élève à 23 862,21€, se rapportant aux budgets Ville à hauteur de 22 515,61 € (exercices 2009 et de 2012 à 2018) et Pompes Funèbres à hauteur de 1 346,60€ (exercices 2013, 2015, 2016 et 2017).

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION 2018-75 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ACCOMPAGNEMENT DU CAL FOOTBALL**

Sur le rapport de M. DE LA CROUEE, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000.00 € au CAL Football répartie selon les modalités suivantes :
  - 6 000.00 € pour accompagner un jeune BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) pour lui permettre de terminer sa formation ;
  - 44 000.00 € en subvention de fonctionnement complémentaire 2018.
- Dit que les crédits seront inscrits en Décision Modificative 2018 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention complémentaire entre la Ville de Lisieux et l'association.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour. M. GOURET ne prend pas part au vote.

## **DELIBERATION 2018-76 REMBOURSEMENT D'UN FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) – Mme et M. PROVOOST**

Sur le rapport de Mme GICQUEL, le Conseil Municipal :

- Considère que Madame et Monsieur PROVOOST justifient d'un ticket de stationnement au moment de l'émission du Forfait de Post-Stationnement (FPS), le 16 avril 2018 ;
- Précise que Madame et Monsieur PROVOOST ayant réglé malgré tout le FPS le 3 mai 2018, il convient de les rembourser, pour un montant de 20.00 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame l'Adjoint au Maire déléguée aux Finances, à procéder au remboursement du Forfait de Post-Stationnement (FPS), payé par Madame et Monsieur PROVOOST le 3 mai 2018, pour un montant de 20.00 euros.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION 2018-77 - IMPLANTATION DU PÔLE ESPOIRS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE - CESSIION DE L'ÉCOLE PAUL DOUMER – PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR N° 094**

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Considère que la parcelle cadastrée AR 094 et les bâtiments de l'école Paul Doumer appartiennent au domaine privé de la Ville ;
- Décide de céder à la Ligue de Football de Normandie la parcelle cadastrée AR 094 et les bâtiments de l'école Paul Doumer au prix de 1 €.
- Dit que l'étude notariale SCP CHANCÉ, VARIN et Associés est chargée de l'établissement de l'acte ;
- Précise qu'il sera inclus dans l'acte de cession une clause de restitution du bien en cas de cessation des activités de la Ligue de Football de Normandie ;
- Précise que les frais d'actes sont à la charge de la Ville de Lisieux ;
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine à signer l'acte ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION 2018-78 DOMAINE ET PATRIMOINE – LOTISSEMENT DE LA FOLLETIÈRE RÉTROCESSION DE LA PARCELLE BM 498 À PIERREVAL AMÉNAGEMENT**

M. MERCIER rappelle que par délibération du 26 septembre 2017, la Commune de Lisieux s'est engagée à accepter la rétrocession des parcelles BM 498, 549, 550 et 551, constituées de la voirie d'une partie de la rue Marco Polo et d'une bande de terrain de 3 mètres de large le long du chemin de Colandon, par la SARL PIERREVAL AMÉNAGEMENT.

Par courrier du 30 mai 2018, la SARL PIERREVAL AMÉNAGEMENT informe la Ville qu'elle a besoin finalement de conserver la parcelle BM 498 pour la constitution du lot 65 et demande la restitution de la parcelle BM 498.

Le Conseil Municipal :

- Retire de la rétrocession approuvée par délibération n° 2017-71 du 26 septembre 2017, la parcelle BM 498 d'une superficie de 19 centiares environ, qui sera incorporée au lot 65 du lotissement ;
- Précise qu'il n'est rien modifié aux autres dispositions de la délibération du 26 septembre 2017 ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2018-79 TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNÉE 2018 – MODIFICATION N°1**

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- Modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet conformément au tableau ci-dessous :

#### **Modifications du Tableau des effectifs suite aux recrutements du 1<sup>er</sup> semestre 2018**

- **Modifications du tableau des effectifs suite à deux recrutements par voie de mutation du 1er semestre 2018 (effet au 15/02 et au 21/03)**

<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>ANCIEN GRADE - QUOTITE</b>	<b>NOUVEAU GRADE - QUOTITE</b>	<b>TYPE DE MODIFICATION</b>
2	Adjoint administratif - Temps complet	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe - Temps complet	2 Transformations

- **Modification du tableau des effectifs liée à un recrutement suite à un départ en retraite (effet au 01/02)**

<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>ANCIEN GRADE - QUOTITE</b>	<b>NOUVEAU GRADE - QUOTITE</b>	<b>TYPE DE MODIFICATION</b>
1	Adjoint technique - 28/35e	Adjoint technique - 30/35e	1 Transformation



- Autorise M. le Maire à recruter dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de Directeur de projets Action Cœur de Ville, et fixer la rémunération de ce dernier par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'attaché territorial suivant l'expérience du candidat ;
- Autorise M. le Maire à recruter dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de manager centre-ville, et fixer la rémunération de ce dernier par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'attaché territorial suivant l'expérience du candidat ;
- Autorise M. le Maire à recruter dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de Directeur Adjoint Cabinet, Communication, Relations publiques et Evènementiel, et fixer la rémunération de ce dernier par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'attaché territorial suivant l'expérience du candidat ;
- Autorise M. le Maire à recruter dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'assistant de communication à la Direction du Cabinet et de la Communication, et fixer la rémunération de ce dernier par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de rédacteur territorial suivant l'expérience du candidat ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2018-80 INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL À LA VILLE DE LISIEUX – ANNÉE 2018**

Sur le rapport de M. RUFIN, qui rappelle qu'une phase d'expérimentation et un bilan ont été faits validant l'extension du dispositif à l'ensemble des agents volontaires et éligibles au télétravail, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à mettre en place le télétravail à compter du 1er septembre 2018 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2018-81 MANDAT SPÉCIAL DES ELUS – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal prend note de la nécessité de déterminer par un acte à valeur permanente les conditions générales de remboursement des frais de mission des élus dans le cadre des mandats spéciaux qu'ils sont amenés à accomplir.

Les frais de mission peuvent être des frais de séjour, c'est à dire des frais d'hébergement, de restauration et des frais de déplacement.

Le Maire dispose d'un mandat spécial permanent pour se rendre à toute manifestation, réunion ou effectuer toute représentation liée à sa fonction exécutive.

### **1) Mandat spécial et missions entrant dans le cadre d'une délégation expresse**

Les missions exercées dans le cadre d'un mandat spécial doivent revêtir un caractère exceptionnel : elles doivent donc différer des missions traditionnelles des élus.

Les conseillers municipaux bénéficient d'un remboursement des frais engagés au titre de leurs missions exercées dans l'intérêt exclusif de la Collectivité.

### **2) Conditions générales de remboursement des frais de mission des élus dans le cadre des mandats spéciaux qu'ils sont amenés à accomplir**

#### **a) Formalités préalables au remboursement**

Préalablement à tout départ, un ordre de mission nominatif doit être établi. L'ordre de mission fait apparaître l'identité de l' élu, l'objet et le lieu de déplacement ainsi que les dates de départ et d'arrivée.

Le remboursement des frais engagés au titre du mandat spécial reste conditionné à la transmission de l'ensemble des justificatifs établis nominativement.

Chacun des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux bénéficieront d'un ordre de mission nominatif signé par le Maire, établi pour chaque déplacement et permettant de considérer le caractère spécial du mandat ;

#### **b) Modalités de remboursement des frais engagés dans le cadre d'un mandat spécial**

Sur le territoire métropolitain, les frais de mission peuvent être remboursés au choix de l' élu, soit aux frais réels sur présentation des factures, soit d'une manière forfaitaire dans la limite fixée règlementairement.

Dans le cas des déplacements à l'étranger, les dépenses doivent être remboursées sur la base des frais réels.

La collectivité pourra également effectuer un paiement direct des dépenses.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités exposées ci-après :

#### **c) Frais de stationnement**

A l'occasion des déplacements réalisés dans le cadre des instances de la Collectivité (Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires etc...), les conseillers municipaux, sans indemnité, peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de stationnement sur présentation de l'ensemble des justificatifs requis (ordre de mission et facture). Dans ce cas, la Collectivité effectuera un paiement direct des dépenses engagées.

Le Conseil Municipal :

- Considère que chaque membre du Conseil Municipal est susceptible d'effectuer des déplacements inhabituels et indispensables dans le cadre d'un mandat spécial ;
- Adopte le rapport présenté au Conseil ;
- Précise que le barème des indemnités pour l'utilisation du véhicule personnel sera actualisé en prenant en compte les évolutions du barème utilisé pour le remboursement des agents de l'Etat ;
- Autorise M. le Maire à signer les ordres de mission liés à ces mandats spéciaux ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 et seront inscrits aux budgets des exercices suivants ;
- Annule sa délibération du 26 mars 1998 ayant le même objet.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION 2018-82 - POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT DU CONTRAT DE VILLE – ANNÉE 2017**

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal prend note que le rapport « politique de la ville » permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des quartiers prioritaires et, le cas échéant, des quartiers de veille active, à l'aune des objectifs généraux de la réforme et des objectifs spécifiques précisés dans le contrat de ville, correspondant aux enjeux prioritaires définis à l'issue du diagnostic local par l'ensemble des partenaires.

Dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le troisième alinéa de l'article L. 1111-2 et l'article L. 1811.2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Le Conseil Municipal approuve le projet de rapport politique de la ville 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION 2018-83 COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX (SITE)**

Sur le rapport de M. SALLES, le Conseil Municipal :

- Décide d'émettre un avis favorable à la modification de l'article 5 des statuts du SITE comme suit :

« Article 5 – Les compétences du SITE sont les suivantes :

- Gestion, création et extension des réseaux de collecte des Eaux Usées et des systèmes collectifs d'épuration

- Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif »

- Acte qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la compétence « Gestion et maintenance des réseaux d'évacuation des Eaux Pluviales », sera restituée aux communes de Beuvillers, Coquainvilliers, Hermival les Vaux, Glos, Lisieux, Oully le Vicomte, Rocques, Saint Désir et Saint Martin de la Lieue ;
- Autorise M. le Maire, Mme l'Adjoint au Maire chargé des Ressources ou M. l'Adjoint au Maire chargé des Travaux, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 08 juin 2018)**

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 29 mai 2018 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Décision n° 176 du 15 mai 2018 ( Mme RAYNAUD )**

Signature d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile du Calvados sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif Prévisionnel de secours de petite envergure (6 secouristes, 1 véhicule de premier secours et 1 autre véhicule) lors du Festival de la Jeunesse 2018.

Date : Du samedi 26 mai 2018 10h00 au dimanche 27 mai 2018 à 0h45  
Lieu : Centre-ville de Lisieux  
Adresse précise : Place de la République  
Coût : 1 142.10 Eur  
(code action : 00040306)

#### **Décision n° 177 du 15 mai 2018 ( M. MERCIER )**

Signature une convention de partenariat avec le magasin Intersport sis 92-95 route de Paris – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition gratuite du matériel aux normes en vigueur nécessaire au bon déroulement du 1<sup>er</sup> Rallye urbain à roulettes, à destination d'enfants âgés de 9 à 16 ans.

Date : Mercredi 23 mai 2018 en deux sessions :

- La première de 14h00 à 16h00 ;
- La seconde de 16h00 à 18h00.

Lieu : Centre-ville de Lisieux  
Matériel : Trotinettes  
Coût : mise à disposition gratuite

Le magasin Intersport assurera le transport du matériel sur les lieux du rallye ainsi que son retour en magasin une fois la manifestation terminée.

(code action : 14160020)

### Décision n° 178 du 15 mai 2018 ( M. MERCIER )

Signature d'une convention de partenariat avec le magasin Décathlon sis Pôle d'Activités de la Galoterie – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition gratuite du matériel aux normes en vigueur nécessaire au bon déroulement du 1<sup>er</sup> Rallye urbain à roulettes, à destination d'enfants âgés de 9 à 16 ans.

Date : Mercredi 23 mai 2018 en deux sessions :

- La première de 14h00 à 16h00 ;
- La seconde de 16h00 à 18h00.

Lieu : Centre-ville de Lisieux

Matériel : Trotinettes et skate

Coût : mise à disposition gratuite

Le magasin Décathlon assurera le transport du matériel sur les lieux du rallye ainsi que son retour en magasin une fois la manifestation terminée.

(code action : 14160020)

### Décision n° 179 du 15 mai 2018 ( M. MERCIER )

Signature d'un contrat avec l'entreprise DEKRA Industrial SAS, sise 8 bis rue Daniel Mayer – 37100 TOURS, pour la réalisation des diagnostics immobiliers avant la cession de l'école primaire et maternelle Paul Doumer – LISIEUX.

- Prestation : réalisation des diagnostics immobiliers (Amiante, diagnostic de performance énergétique, état des risques naturels, miniers et technologiques).

- Site d'intervention : Ecole maternelle-primaire Paul Doumer 18 rue Paul Doumer Lisieux

- Bâtiments objet de la mission : Enseignement et restauration

- Coût : 800 € HT se décomposant comme suit :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| ✓ Bâtiment de classe primaire et maternelle | 540.00 € (forfait) |
| ✓ Bâtiment cuisine et réfectoire            | 260.00 € (forfait) |

#### **Conditions particulières de tarification :**

- ✓ Tout retour sur site pour une intervention supplémentaire du fait du client (ex. matériel en panne, locaux inaccessibles, levée de réserves) fera l'objet d'une facturation à la vacation ;
- ✓ Les frais de déplacement sont compris dans l'offre.
- ✓ Complément de facturation par type d'analyse pour toute analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que par type d'analyse d'écaillés de peinture pour recherche du plomb acido-soluble :
  - d'un montant unitaire de 50.00 € HT jusqu'à une quantité de 50 prélèvements ;
  - d'un montant unitaire de 45.00 € HT pour une quantité de 50 à 100 prélèvements ;
  - d'un montant unitaire de 40.00 € HT pour une quantité supérieure à 100 prélèvements ;

Décision n° 180 du 22 mai 2018 ( Mme RAYNAUD )

Signature d'une convention de partenariat avec les entreprises suivantes, pour un soutien financier au Festival de la Jeunesse 2018 organisé par la Ville de Lisieux, le samedi 26 mai 2018 :

- SARL MOKA WEB CAFE, 6 place de la République – Lisieux : la société s'engage à prendre en charge 20 repas à 15 € soit 300.00 € ;

- SARL ECP LA MIE CALINE, 58 rue Henry Chéron – Lisieux : 300.00 €

Ces partenaires auront leurs logos diffusés sur l'écran géant situé sur la place de la République sous forme de spots.

(code action : 00040306)

Décision n° 181 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 4 avril 2018 et jusqu'au 4 avril 2048. Cette concession est située section 17, 3<sup>ème</sup> rang, 16<sup>ème</sup> tombe Nouveau cimetière.

Décision n° 182 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 4 avril 2018 et jusqu'au 4 avril 2048. Cette concession est située section 17, 3<sup>ème</sup> rang, 15<sup>ème</sup> tombe Nouveau cimetière.

Décision n° 183 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 2 juin 2017 et jusqu'au 2 juin 2047. Cette concession est située section O (o), 12<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe.

Décision n° 184 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 3 avril 2013 et jusqu'au 3 avril 2043. Cette concession est située section U, 1<sup>ère</sup> partie, 2<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 185 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 10 avril 2048. Cette concession est située section 17, 3<sup>ème</sup> rang, 14<sup>ème</sup> tombe Nouveau cimetière.

Décision n° 186 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en colombarium à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 10 avril 2048. Cette concession est située section « Le Chêne » Module 4, Case 39.

Décision n° 187 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57 m<sup>2</sup> à compter du 11 juin 2017 et jusqu'au 11 juin 2047. Cette concession est située section VII, n° 118 du plan.

Décision n° 188 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m<sup>2</sup> à compter du 13 avril 2018 et jusqu'au 13 avril 2048. Cette concession est située section 9, 4<sup>ème</sup> rang, 12<sup>ème</sup> tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 189 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 15 ans en colombarium à compter du 4 mai 2017 et jusqu'au 4 mai 2032. Cette concession est située espace cinéraire « Les Cèdres » Module 1, Case 8.

Décision n° 190 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m<sup>2</sup> à compter du 23 avril 2018 et jusqu'au 23 avril 2048. Cette concession est située section 9, 4<sup>ème</sup> rang, 13<sup>ème</sup> tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 191 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m<sup>2</sup> à compter du 23 avril 2018 et jusqu'au 23 avril 2048. Cette concession est située section 9, 5<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 192 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3,36 m<sup>2</sup> à compter du 24 avril 2018 et jusqu'au 24 avril 2068. Cette concession est située section 9, 5<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 193 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 50 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 26 avril 2018 et jusqu'au 26 avril 2068. Cette concession est située section 14, 10<sup>ème</sup> rang, 11<sup>ème</sup> tombe Nouveau cimetière.

Décision n° 194 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 30 avril 2018 et jusqu'au 30 avril 2048. Cette concession est située section 17, 2<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe Nouveau cimetière.

Décision n° 195 du 24 mai 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'une convention de partenariat avec les entreprises suivantes pour un soutien financier au Festival de la Jeunesse 2018 organisé par la Ville de Lisieux, le samedi 26 mai 2018 :

- SAS FOISSIER, rue de l'Europe – Colombelles ;
- SA COTILAS (Intermarché), boulevard Georges Pompidou – Lisieux ;
- SA MALOU (Fnac), boulevard Georges Pompidou – Lisieux ;
- SA LOVELY (Go Sport), boulevard Georges Pompidou – Lisieux.

Ces partenaires s'engagent à prendre en charge les frais liés à l'installation de l'écran géant pour un montant de 4 540.87 € TTC, selon la répartition qu'elles décideront entre elles.

Ces partenaires :

- auront leurs logos diffusés sur l'écran géant situé sur la place de la République sous forme de spots (Intermarché, Go Sport et la Fnac) ;
- auront leurs logos sur les visuels de communication de la Ville de Lisieux ;
- pourront apposer leurs calicots sur les barrières durant la manifestation.

La SAS FOISSIER pourra mettre un stand de 14h00 à 19h00 le 26 mai 2018.

(Code action 00040306)

Décision n° 196 du 24 mai 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un avenant n°1 au marché n° 17CO005 signé le 13 janvier 2017 avec l'entreprise STRUCTURE RÉALISATEUR D'ESPACES, sise 272 rue Edouard Branly – 14100 LISIEUX, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'Espace Victor Hugo.

Cet avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Le montant prévisionnel des travaux fixé en avant-projet sert de base au calcul du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

- Forfait provisoire de rémunération fixé à 35.000 € HT (calculé selon le montant des travaux estimés à 500 000 € HT)
- Rémunération définitive portée à 58.303 € HT (calculé selon le coût prévisionnel des travaux fixés à 832 900 € HT)

Décision n° 197 du 24 mai 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES – Agence Entreprises Normandie Centre sise BP 1074 – 76173 ROUEN CEDEX 1 pour assurer la synchronisation et le partage des documents bureautiques ainsi qu'à la sauvegarde des données de postes de travail ou serveurs et machines virtuelles - « FLEXIBLE STORAGE ».

Date d'effet : à compter de la notification

Fin d'effet : 1 an après la notification

Modalités de résiliation : conformément au contrat du prestataire

Montant pour la mise en service : 160.00 € HT soit 192.00 € TTC

Montant mensuel pour la prestation de service : 203.50 € HT soit 244.20 € TTC



Décision n° 198 du 24 mai 2018 ( M. GALLET )

Signature d'un contrat avec la société SOLOCAL Marketing Services – 204 Rond-point de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour la création, la mise en ligne et l'hébergement du site internet des pompes-funèbres municipales (Offre premium).

Date d'effet : à la validation du nouveau site et de sa mise en ligne

Engagement : 24 mois, puis renouvelable par tacite reconduction par période de un an, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 5 ans.

Modalités de résiliation : courrier recommandé 2 mois avant l'arrivée du terme de la période en cours.

Frais techniques : 840.00 € HT soit 1 008.00 € (payable en une seule fois)

Coût mensuel : 210.00 € HT se décomposant comme suit :

- Mensualités site premium : 179.00 € HT
- Vidéo reportage : 31.00 € HT

Décision n° 199 du 24 mai 2018 ( M. MARIE )

Signature d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile du Calvados, sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise à disposition d'un dispositif de secours lors du Concert Cristal Live 2018.

Date : le mercredi 6 juin 2018 de 18 h 00 à 24 h 00

Lieu : Place de la République Lisieux

Type de dispositif : dispositif de petite envergure

- 8 secouristes
- 1 véhicule de premier secours
- 1 autre véhicule (pas de moyens particuliers prévus).

Coût : 800.40 €

(code action : 00040116)

Décision n° 200 du 24 mai 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'une convention de partenariat avec la SARL DEMO FM, sise 260, rue Clément Ader – 27000 EVREUX, la société Europe Régies Ouest sise 16, avenue Henri Fréville – 35000 RENNES pour la mise en place du concert Cristal Live.

Date : Mercredi 6 juin 2018 de 20 h 30 à 23 h 00

Installation dès le mardi 5 juin 2018 - 9h00 (pour le début du montage) jusqu'au jeudi 7 juin - 6h00 au matin (fin du démontage)

Lieu : Place de la République Lisieux

Coût : 32 500.00 € TTC

(code action : 00040116)

Décision n° 201 du 29 mai 2018 ( M. THILLAYE )

Signature d'une convention de prestation de service avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) sise Maison des Solidarités – 51 quai de Juillet - 14000 CAEN, pour la mise à disposition d'un intervenant pour assurer la prestation suivante : installation et gestion d'une boutique éphémère.

- Titre : boutique éphémère, une autre boutique
- Durée : du 04 au 30 juin 2018
- Lieu : 82 avenue Victor Hugo – 14100 LISIEUX
- Horaires : 10h00-12h30 / 14h30-19h00 (sous réserve de modifications éventuelles)
- Intervenant : Virginie LIONS, pour la logistique
- Coût : 3 000.00 euros nets

Décision n° 202 du 29 mai 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec l'orchestre « Kriss and Co », sis 98 route d'Orbec « Résidence la Rozière » - 14100 LISIEUX, dans le cadre du concert de « variétés françaises et internationales »

Date de la représentation : Dimanche 27 mai 2018  
 Nombre de représentation : 1  
 Lieu : Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.  
 Heure de passage : 14 h 30  
 Durée de passage : 2 x 1 h 30  
 Coût : 663.51 € HT.  
 Soit : 700.00 € TTC

Décision n° 203 du 04 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec la SARL OKTEY, sise 5 rue du Pic du Midi – 31150 GRATENTOUR, pour assurer la protection de la messagerie de la Ville par la mise en œuvre des services « ALTOSPAM » et « MAILOUT » - Service utilisé dans le cadre de la lutte contre les spams reçus sur les messageries de la Ville de Lisieux.

Durée : 1 an à compter du 4 janvier 2018,  
 Reconduction : renouvelable 1 an par tacite reconduction après chaque nouvelle période (3 reconductions maximum, soit un total de 4 ans).  
 Montant annuel : 1 677.06 € HT soit 2 012.47 € TTC

Décision n° 204 du 04 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec le bureau Véritas, sis immeuble Ambassadeur 4 place de Boston – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, pour réaliser un diagnostic plomb avant travaux, hors Constat des Risques d'Exposition au Plomb, dans le cadre des travaux de démoissage, réhausse et remise en peinture du pont de l'Orbiquet.

- prix forfaitaire : 650.00 € HT soit 780.00 € TTC  
 Toute prestation supplémentaire sera facturée selon les tarifs indiqués dans le contrat.  
 Date d'effet : à la notification du contrat.  
 Fin d'effet : à la remise du rapport final.  
 (Code opération : 14160011-Carmel)

Décision n° 205 du 04 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association Section Lexovienne de Rugby, sise rue Paul Cornu – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
  - Activités : multisports
  - Horaire : de 14h00 à 16h30
  - intervenant : M. Alexandre VIOT
- Mise à disposition à titre gratuit

Décision n° 206 du 05 juin 2018 ( M. MERCIER )

Signature d'une convention de partenariat avec la SARL Cycles BILLETTE, sise 20 rue au Char – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de quatre vélos, au profit des stagiaires de la Ville de Lisieux dans le cadre de l'étude pour la réalisation d'un « plan vélo »

- Période : du jeudi 7 juin 2018 inclus au jeudi 14 juin 2018 inclus.
- La date de prêt sera le jeudi 7 juin 2018 sauf en cas de mauvaises conditions météorologiques. Dans cette hypothèse, une autre date de prêt dans la semaine indiquée ci-dessus sera convenue entre les parties.
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n° 207 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'une convention avec le Commissariat de Police, sis 41, Boulevard Sainte Anne – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition des forces de l'ordre (8 fonctionnaires) dans le cadre du concert Cristal Live.

- Date : le mercredi 6 juin 2018 de 20h00 à 00h00.
- Coût : 640.00 €, un acompte de 80 % sera versé à la signature de la convention, soit 512.00 €, le solde sera versé à réception de la facture.
- (code action : 00040116)

Décision n° 208 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec la SARL SCHATZI PARK, sise ZI de la Vallée – 14100 OUILLY LE VICOMTE, pour la mise à disposition et l'animation de deux structures gonflables dans le cadre de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Parking de la salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Coût : 200.00 € TTC

Décision n° 209 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association URBAN LEXODANCE, sise 51 boulevard Winston Churchill – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition de deux intervenants dans le cadre de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : Steven ESNAULT, Julien CANIVET
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n° 210 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association CALisieux Hand Ball, sise 10 avenue Guillaume Le Conquérant – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de trois intervenants lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : N. PUPILLO, G. LEROY, D. HURELLE
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 211 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association Retraite Active, sise 16 rue du Point de Vue – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de deux intervenants lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : Jean-Pierre PINEAU et Didier VAILLANT
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 212 du 05 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association Pays d'Auge Badminton, sise 10 route de Pouplin – 14590 Fumichon, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : M. DUCELLIER
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 213 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association FCALisieux, sise 4 boulevard Winston Churchill – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de deux intervenants lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : M. DUBOIS Dorian et M. MAURICE Alexandre
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 214 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association Shin Gi Tai Dojo, sise 4 rue du Général Leclerc-14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenant : M. LETHIAIS Pascal
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 215 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association TCALisieux, sise 7 bis rue Paul Cornu – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenant : M. CROISE Jean-Claude
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 216 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association CALisieux Athlétisme, sise 3 rue Rémy Belleau – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de trois intervenants lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : Damien JEGO, Gaëtan RENAUD, Raphaël REMAUD
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 217 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association CALisieux Hockey, sise 30 rue Henry Dunant – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une intervenante lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenante : Mme AGIS Nathalie
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 218 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association CALisieux Basket, sise 60 boulevard Herbet Fournet – 14100 Lisieux, pour la mise à disposition à titre gratuit de deux intervenants lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : Thomas LEPETIT, Hermès ITOUA LOMBO
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 219 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec l'Association CALisieux Volley Ball, sise 10 chemin de Querville– 14100 Saint Martin de Mailloc, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant lors de la manifestation Cité Sports le mercredi 13 juin 2018.

- Lieu : Salle multiactivités 8 rue Victorine Magne 14100 Lisieux
- Activités : Multisports
- Horaire : de 14h00 à 16h30
- Intervenants : ABAAS Medhi
- Coût : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 220 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat avec CREACOOOP 14 – Loic NICOLLE sis 12 rue Louis Lechatellier – 14000 CAEN pour proposer des activités ou ateliers « écoloisirs » à destination des enfants (8-12 ans) du Centre de Loisirs La Vallée durant la période estivale.

Lieu : Centre de Loisirs La Vallée & Bois du Breuil

Dates et Horaires :

- Mercredi 11 juillet 2018 : Animations avec le groupe des 8-12 ans de 13h30 à 16h30 (La Vallée)
- Vendredi 13 juillet 2018 : Animations avec le groupe des 8-12 ans de 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30 (La Vallée)
- Mercredi 18 juillet 2018 : Animations avec le groupe des 8-12 ans de 13h30 à 16h30 (Bois du Breuil)

Intervenant : NICOLLE Loic

Coût :

- Pour 2 animations de 3 heures (demi-journées) : 2 x 180.00 € TTC, soit 360.00 € TTC
- Pour une animation journée : 330.00 € TTC
- Soit un total de 690.00 € TTC

Décision n° 221 du 06 juin 2018 ( M. AUBRIL )

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société CARAMBA SPECTACLES, sise 91 avenue de la République – 75011 PARIS, pour le concert « HOSHI » dans le cadre des Rendez-vous de l'Été organisés par la Ville de Lisieux.

- Coût : 4 220.00 € TTC transport et backline inclus (paiement 50 % à la signature du contrat et 50 % après le spectacle )

- Frais annexes :

\* Frais d'hébergement : pour 6 personnes – en hôtel 3\* petit déjeuner inclus

\* Frais de restauration : pour 6 personnes

\* Frais de déplacement : transferts locaux si besoin

- Date et lieu : le Vendredi 24 août 2018 à 21h00, place François Mitterrand.

- Durée : 1h00 minimum

- Nombre de représentation : 1

(code action : 00040004)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire de séance,

Maggy CHARBONNIER

Le Maire,

Bernard AUBRIL



